

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 9 mai 2016

OBJET :
Classes de découverte 2016 - Indemnité de surveillance

Rapporteur : Mme SIMONNET
Délibération n°6

EXPOSE DES MOTIFS

Les communes organisatrices de classes de découverte peuvent, dans les conditions de l'arrêté du 6 mai 1985, verser aux enseignants chargés d'accompagner les élèves une indemnité de surveillance.

Cette indemnité est calculée à partir d'un taux journalier, composé de trois éléments :

- une somme représentant les avantages en nature, égale à la valeur journalière de la nourriture estimée dans les conditions prévues à l'article 2 de l'arrêté du 28 décembre 1962, venant en déduction du montant global de l'indemnité ;
- une somme forfaitaire pour sujétions spéciales au taux maximum de 4,57 € ;
- une somme variable pour travaux supplémentaires fixée en fonction de l'importance de ces derniers, sans pouvoir excéder 230 % du SMIC.

Le montant de l'indemnité est alors égal au produit du taux journalier par la durée du séjour, s'étendant du jour de l'arrivée sur le lieu de séjour au jour précédant celui du départ de ce lieu.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer, pour les enseignants au titre de l'accompagnement des enfants aux classes de découverte 2016, une indemnité de surveillance déterminée à partir d'un taux journalier de 26,81 € calculé comme suit :

Avantage en nature (200 % du SMIC horaire)	19,34 €
Forfait journalier	4,57 €
Travaux supplémentaires	22,24 €
Indemnité journalière brute	46,15 €
Déduction des avantages en nature	- 19,34 €
Indemnité journalière nette	26,81 €

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer l'indemnité de surveillance au personnel enseignant encadrant les séjours en classes de découverte du 21 au 25 mars 2016 pour l'Ecole Primaire de Mouzimpré et du 18 au 22 avril 2016 pour l'Ecole d'Application du Centre, conformément à la proposition ci-dessus.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 12 mai 2016.

Pour Extrait

Michel BREUILLE,

Maire



VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2016

tenu sous la présidence de
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice : 29
- Nombre de présents : 23
- Nombre de votants : 29
- Convocation du Conseil Municipal le : 28 avril 2016
- Convocation distribuée les : 28 avril et 2 mai 2016
- Affichage du compte-rendu le : 13 mai 2016
- Affichage du procès-verbal le : 24 juin 2016

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, M. THOUVENIN, Adjoints.
- M. FRANIATTE, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME CLAIR, M. ROSSIGNON, MME LANZI, M. DI TOMMASO, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT, M. CLOMES, M. CAUSERO Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- MME CADET à MME DEVOUGE
- MME COLME à Mme SIMONNET
- M. VOGIN à M. ROSSIGNON
- MME LEDROIT à M. LAURENT
- MME GEORG à M. MARSON
- MME POYDENOT à M. CAUSERO

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME CLAIR

Pour extrait

**Michel BREUILLE,
Maire**



Michel Breuille